

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 876 promulguant le décret n° 51-55 du 10 janvier 1951 relatif à l'indemnité de protection aérienne pouvant être allouée aux ingénieurs des travaux météorologiques du cadre d'outre-mer

n° 876

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
21 septembre 1951

Numéro JO
n° 11 du 01/10/1951

Date du numéro
1 octobre 1951

VISAS

Le Gouverneur de la France d'Outre-Mer, N. SADOUL, Gouverneur de la Côte Française des Somalis, Chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

Vu le décret n° 51-55 du 10 janvier 1951 relatif à l'indemnité de protection aérienne pouvant être allouée aux ingénieurs des Travaux météorologiques du cadre d'outre-mer,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est promulgué dans le Territoire de la Côte Française des Somalis, le décret n° 51-55 du 10 janvier 1951 relatif à l'indemnité de protection aérienne pouvant être allouée aux ingénieurs des Travaux météorologiques du cadre d'Outre-Mer. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Par délégation :Le Secrétaire Général p.i.,LEMOYNE.